



Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

18 janvier 2016
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2015

New York

18 novembre 2015

Résumé des conclusions

I. Introduction

1. La seconde session ordinaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) s'est tenue les 18 et 19 novembre 2015, respectivement au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et à la Greentree Foundation à Manhasset (New York), sous la présidence du Secrétaire général.

2. La séance officielle s'est tenue dans la matinée du 18 novembre et était consacrée aux changements climatiques. Dans l'après-midi, le Conseil a tenu sa dernière session sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelle nationale; elle a été suivie d'un débat sur les objectifs de développement durable. Il a également tenu une séance supplémentaire consacrée au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans la matinée du 19 novembre, le Conseil a organisé un séminaire-retraite au cours duquel les chefs de secrétariat ont échangé leurs vues sur la question de l'intégration, dans l'ensemble du système des Nations Unies, du lien entre la paix, l'action humanitaire et le développement. Dans l'après-midi, le Conseil a tenu une réunion pour examiner les questions politiques inscrites à l'ordre du jour des Nations Unies.

3. Le présent rapport rend compte des conclusions de la séance officielle de la deuxième session ordinaire du Conseil des chefs de secrétariat de 2015.

4. On trouvera ci-après l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire :

1. Rapports des comités de haut niveau au Conseil :
 - a) Comité de haut niveau sur la gestion;
 - b) Groupe des Nations Unies pour le développement;
 - c) Comité de haut niveau sur les programmes;
 - d) Exposés et mises à jour sur d'autres questions.
2. Questions intéressant l'ensemble du système : les changements climatiques.



3. Questions diverses :
 - a) Date et lieu des prochaines sessions;
 - b) Hommage aux membres sortants.

II. Rapports des comités de haut niveau

A. Comité de haut niveau sur la gestion

5. Avant de présenter le rapport du Comité de haut niveau sur la gestion sur les travaux de sa trentième session, tenue au Siège de l'Organisation maritime internationale (OMI) à Londres les 5 et 6 octobre 2015, la Présidente du Comité a condamné les ignobles attentats terroristes perpétrés à Paris le 13 novembre et a exprimé sa tristesse. Elle a souligné le rôle que jouent toutes les organisations du système des Nations Unies pour contribuer à un monde plus pacifique, équitable et axé sur l'être humain.

6. Les attentats de Paris ont rappelé l'importante responsabilité qu'ont les organisations de garantir la sûreté et la sécurité de leur personnel, un domaine dans lequel le Comité s'est montré particulièrement actif au cours des dernières années. La Présidente a insisté sur la nécessité, pour les organismes des Nations Unies, d'envisager cet aspect avec un sens renouvelé de l'urgence pour s'acquitter au mieux de leur mandat en réalisant leur programme, tout en garantissant la sécurité physique et psychologique de leur personnel afin que celui-ci soit en mesure de contribuer pleinement aux objectifs des organisations.

7. Revenant au rapport, la Présidente a souligné les évolutions récentes et les nouvelles activités que le système des Nations Unies poursuivait en vue de préparer concrètement le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

8. Elle a indiqué que les débats du Comité portant sur les moyens opérationnels du Programme avaient déjà abouti à une conclusion importante : le Programme engageant les organismes de l'ONU à abattre les cloisons et passer du compartimentage au partenariat, le système doit réunir ses forces et favoriser l'intégration sur tous les fronts, y compris celui de son infrastructure opérationnelle. Celle-ci est en effet la pierre angulaire de la collaboration. Au cours des deux années précédentes, le système des Nations Unies avait accompli d'importants progrès pour répondre aux exigences opérationnelles du Programme 2030, notamment en établissant progressivement des méthodes mondiales de fourniture de services et en posant plusieurs principes de prestation commune de services plus efficace.

9. Les normes internationales qu'adopte le système des Nations Unies le poussent également à chercher à devenir plus moderne et progressiste, conformément aux meilleures pratiques de gestion. La Présidente a fait observer que le Comité avait acquis une bonne expérience et avait fait preuve d'efficacité, notamment avec les Normes comptables internationales pour le secteur public, le modèle des trois lignes de défense pour le contrôle et la responsabilité et l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

10. Elle a ensuite déclaré qu'il fallait faire plus s'agissant de l'utilisation de technologies innovantes, de l'organisation des effectifs, des moyens de financement,

du suivi continu et de la responsabilité quant aux résultats. Le système des Nations Unies doit mieux adapter son infrastructure opérationnelle au Programme 2030, en reconnaissant et en appréciant à leur juste valeur les missions de toutes les parties qui le composent. La Présidente a souligné qu'on attendait des organismes des Nations Unies qu'ils changent, se modernisent, deviennent plus rentables et offrent de meilleurs services. Le Comité a permis d'apporter la réponse opérationnelle cohérente, coordonnée et conjointe qu'exige le Programme 2030.

11. La Présidente a expliqué que, pour que le système des Nations Unies soit en mesure de répondre aux objectifs du Programme, il était primordial d'y susciter le sentiment d'une mission commune au moyen d'une fonction publique internationale très performante. La Commission de la fonction publique internationale venait de rendre les conclusions de son examen d'ensemble de la rémunération du personnel de la catégorie des administrateurs. Dans leur déclaration de la fin de 2013, les chefs de secrétariat avaient formulé les principes qui devaient guider l'examen de la Commission et les résultats qui en étaient attendus. Dans la déclaration portant sur les résultats de cet examen, adoptée par le Conseil (voir annexe I), les chefs de secrétariat ont répondu favorablement aux recommandations de la Commission et se sont dits prêts à travailler avec elle pour obtenir de meilleurs résultats dans certains domaines, en gardant comme principal objectif la réforme et le changement prévus.

12. Rappelant l'importance que le Programme 2030 accorde aux droits de l'homme, la Présidente a fait observer que le Comité avait fait de grands progrès pour sensibiliser davantage le personnel à l'obligation de rendre compte de leurs actes. Ainsi, à sa dernière réunion, tenue à Londres, le Comité avait solidement soutenu l'initiative lancée par le Secrétaire général pour que le système apporte une meilleure réponse aux cas d'exploitation sexuelle et de sévices sexuels. Reconnaissant que ces affaires relevaient de plusieurs questions connexes et devaient par conséquent être abordées sous plusieurs angles, le Comité a noté qu'une approche sans exclusive et réunissant plusieurs parties prenantes était essentielle et qu'il était par ailleurs impératif de coordonner les initiatives actuellement entreprises dans et en dehors du système pour traiter cette question.

13. Pour systématiser la prévention de l'exploitation sexuelle et des sévices sexuels dans les activités des organismes du système, il est indispensable de coordonner la coopération entre les institutions. À cette fin, un petit groupe stratégique dirigé par le Département de l'appui aux missions a été créé pour examiner les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général et pour définir le meilleur moyen de les appliquer. Ces travaux contribueraient également à l'initiative Les droits avant tout, qui invite le système des Nations Unies à adopter un nouvel état d'esprit pour garantir que les membres de son personnel fassent de la prévention et de la protection une responsabilité fondamentale et comprennent mieux en quoi leurs travaux renforcent également les autres piliers.

14. La Présidente a indiqué que les États Membres accordaient une grande importance à l'efficacité avec laquelle les organismes des Nations Unies s'acquittaient de leur mandat et que, en cette époque où la demande de ressources ne cessait de croître, les organismes devaient trouver de nouveaux moyens d'être plus rentables.

15. La Présidente a rappelé que, afin de renforcer la qualité, l'efficacité et la rentabilité des services d'appui, les États Membres avaient demandé, dans la dernière résolution de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet,

qu'une étude de faisabilité de l'interopérabilité des progiciels de gestion intégrés soit menée. Dirigée par le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT) en sa qualité de Président du Réseau technologies de l'information et des communications et conduite par un cabinet-conseil externe, l'étude consiste en une analyse des obstacles à l'opérabilité interinstitutionnelle et va plus loin que ce qui en était attendu dans le cadre de l'examen quadriennal. En effet, il ressort de ses conclusions que cette interopérabilité pourrait être envisageable, mais qu'elle devrait davantage constituer un moyen plutôt qu'une fin. Une transformation institutionnelle globale est nécessaire pour obtenir des résultats bénéfiques. Le Comité est d'avis que, sans cette transformation, l'interopérabilité des progiciels de gestion intégrés à elle seule ne serait pas rentable. Dans ce contexte, les modifications techniques nécessaires à l'interopérabilité n'apporteraient que des gains d'efficacité limités. Le Comité a estimé que les travaux avaient contribué de façon notable aux discussions en cours concernant la simplification et l'harmonisation des méthodes de travail. En conséquence, un groupe de travail intersectoriel a été créé pour mener un examen approfondi et une évaluation des recommandations contenues dans l'étude sur les mesures de suivi appropriées et a été chargé d'en faire rapport à la première session du Comité en 2016.

16. La Présidente a par ailleurs signalé que le Comité était fermement résolu à répondre aux besoins de données ventilées de qualité, accessibles, à jour et fiables pour que personne ne soit oublié durant la mise en œuvre du Programme 2030. Elle a rappelé que le Comité était à la tête d'une des quatre initiatives (relative à l'établissement d'un catalogue des données du système des Nations Unies) contenues dans le programme de travail pour une révolution des données adopté par le Conseil à sa première session ordinaire de 2015. Le projet de catalogue des données tend à rendre les données du système des Nations Unies ouvertes et accessibles au public et aux autres acteurs principaux, à promouvoir la publication de données ouvertes au sein des organismes des Nations Unies et à améliorer la disponibilité et l'accessibilité des informations afin de mieux éclairer les procédures d'analyse et de prise de décisions des organismes. Le lancement public du catalogue est prévu pour février 2016.

17. La Présidente a déclaré qu'actuellement, la technologie était un vecteur du développement durable important et néanmoins sous-utilisé, et a indiqué que l'élaboration de solutions institutionnelles innovantes et durables était indispensable aux travaux du Comité. Le Comité a décidé d'utiliser les TIC pour favoriser le changement et améliorer la gestion du savoir. Les nouvelles technologies ouvrent de nouveaux horizons qui permettront de repenser les modèles opérationnels des organismes des Nations Unies. Dans ce contexte, le Comité a reconnu qu'il était primordial, d'un point de vue stratégique, que le système des Nations Unies aborde les domaines si importants de l'information et de la gestion du savoir avec une unité d'intention et a donc envisagé les différentes possibilités relatives à l'adoption de normes communes en matière de documentation au sein de l'ensemble du système. Une approche commune en la matière permettrait d'éviter la prolifération de normes de documentation désordonnées et propres à chaque organisation et les risques d'une future fracture numérique.

18. Avant de conclure, la Présidente a souligné que, pour remplir de manière crédible les objectifs du nouveau programme de développement durable, les organisations devaient donner l'exemple. Elle a donc fait savoir que le Comité

s'efforçait de renforcer la durabilité environnementale des activités de l'Organisation en établissant et en mettant en œuvre des systèmes de gestion de la durabilité environnementale, à un rythme dépendant de la volonté de chacun des membres. La Présidente a noté que de plus en plus d'organisations rendaient compte d'importants progrès en la matière et qu'il s'agissait là d'avancées encourageantes en direction du plein respect de la stratégie de neutralité climatique des Nations Unies à laquelle le Conseil avait collectivement souscrit.

19. Le CCS a pris note des progrès accomplis et a approuvé le rapport du Comité de haut niveau sur la gestion sur les travaux de sa trentième session.

B. Groupe des Nations Unies pour le développement

20. La Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement a donné au Conseil un exposé des activités menées par le Groupe et lui a présenté le rapport du Groupe sur les résultats obtenus en 2014, ainsi que les rapports des réunions que le Groupe a tenues le 26 juin et le 26 octobre 2015. Elle a fait observer qu'en 2015, le Groupe s'était attaché à s'acquitter des engagements qu'il avait pris pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, en entreprenant de réformer l'ensemble du système au moyen de l'examen quadriennal complet et en veillant à ce que les équipes de pays des Nations Unies soient en mesure d'appuyer la mise en œuvre du Programme 2030.

21. Dans le sillage de la récente réforme des critères d'adhésion au Groupe, les organismes de l'ONU suivants ont obtenu le statut d'observateur : la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Fonds d'équipement des Nations Unies, les Volontaires des Nations Unies, le Centre du commerce international et les six Instituts des Nations Unies pour la formation et la recherche (Université des Nations Unies, École des cadres du système des Nations Unies, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social et Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice).

22. La Présidente a fait savoir que le Groupe espérait qu'une suite favorable serait donnée aux propositions visant à accorder le statut de membre à part entière à l'Agence internationale de l'énergie atomique, à l'Organisation de l'aviation civile internationale, à l'OMI, à l'Union postale universelle et à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. En officialisant son engagement de longue date avec ces organismes, le Groupe entend jeter les bases d'une collaboration plus étroite et plus profonde encore, en appui à un système des Nations Unies pour le développement uni et résolu à remplir les objectifs du Programme 2030.

23. Faisant part de ses remarques sur la réunion sur l'action mondiale à mener pour réaliser les objectifs de développement durable que le Groupe avait tenue en parallèle du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, le 25 septembre, sous le titre « Des mots aux actes », la Présidente a indiqué qu'outre elle-même et le Secrétaire général, la Chancelière allemande, le Premier Ministre norvégien, les ministres des affaires étrangères de deux pays et le Secrétaire général de l'Alliance mondiale pour la participation citoyenne (CIVICUS) avaient été invités à s'y exprimer pour célébrer l'adoption du Programme 2030 et pour rendre compte des progrès déjà accomplis.

La Présidente a fait observer que les États Membres s'étaient dits favorables à la démarche active que le système des Nations Unies pour le développement avait adoptée pour appuyer les pays dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Les États Membres ayant demandé un appui cohérent du système, le Groupe était convenu des éléments que devraient contenir une future approche commune : la stratégie de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques. Les équipes de pays des Nations Unies avaient déjà reçu des directives sur la composante simplification.

24. La Présidente a fait observer que les procédures opérationnelles permanentes que le Groupe avait élaborées durant deux ans et mises en place en 2014 étaient fondamentales pour permettre au système des Nations Unies d'apporter un soutien intégré à l'échelle des pays. La Présidente a rappelé que huit années seulement s'étaient écoulées depuis le lancement dans huit pays du projet pilote de l'initiative « Unis dans l'action » et a souligné que le système des Nations Unies devait s'attacher à obtenir de meilleurs résultats dans tous les pays. Les procédures opérationnelles permanentes sont la deuxième génération de l'initiative « Unis dans l'action ».

25. La Présidente s'est dite favorable à ce que les équipes de pays des Nations Unies obtiennent des résultats, les contrôlent, les évaluent et en fassent rapport ensemble et de manière efficace. Elle a noté que des progrès significatifs avaient été accomplis à l'échelle des pays, près de 80 % des équipes de pays ayant adopté soit l'ensemble des procédures opérationnelles permanentes, soit plusieurs éléments fondamentaux de celles-ci, mais que des efforts demeuraient nécessaires au niveau des sièges pour mettre en œuvre les procédures en harmonisant en conséquence les politiques et les procédures internes des organisations. Des équipes de pays des Nations Unies devaient établir près de 80 nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement en 2015 et 2016. La dernière génération de plans-cadres met clairement l'accent sur les objectifs de développement durable et plus encore sur l'innovation et l'engagement citoyen ainsi que sur les questions de vulnérabilité, d'inégalités et de droits fondamentaux.

26. La Présidente a indiqué que le rapport du Groupe sur les résultats de ses activités en 2014 reprenait les résultats obtenus collectivement par le système des coordonnateurs résidents à l'échelle nationale, régionale et mondiale lors de la première année de la mise en œuvre de l'accord de partage des coûts du Groupe. Ce rapport a été le premier du genre à s'appuyer sur des données et des analyses issues du nouveau système mondial de gestion des informations du Groupe, et il remplace le rapport annuel des coordonnateurs résidents.

27. Concernant les préparatifs du cycle de partage des coûts du Groupe pour l'exercice biennal 2016-2017, la Présidente a fait observer que, si tous les membres du Groupe s'étaient fermement engagés à contribuer au budget, seules 10 des 18 organisations avaient fait part de leur intention de verser les montants complets calculés conformément à la formule de partage des coûts. Sept organisations ont indiqué qu'elles verseraient des montants inférieurs, tandis que le Secrétariat de l'ONU attendait toujours l'approbation de l'Assemblée générale concernant le montant de sa contribution. Si cette situation devait se confirmer, cela donnerait lieu à un déficit de financement de 6 millions de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017, qui passerait à 19 millions de dollars dans l'éventualité où la contribution du Secrétariat ne serait pas approuvée. Cela affaiblirait considérablement les moyens

de collaboration, à un moment où les États Membres appellent de leurs vœux un système plus coordonné et plus cohérent.

28. La Présidente a insisté sur le fait que tous les membres du Groupe devaient respecter pleinement leurs engagements à l'égard du système des coordonnateurs résidents afin d'éviter toute conséquence négative. Elle a exigé des membres qui n'avaient pas encore indiqué le montant des contributions qu'ils verseraient pour l'exercice 2016-2017 à faire tout leur possible pour trouver les ressources nécessaires et s'acquitter du montant total demandé. Elle a annoncé que le Groupe avait l'intention de mener un examen indépendant de l'accord relatif à la participation aux coûts au terme du premier exercice biennal de partage des coûts à la mi-2016.

29. Le CCS a pris note des progrès dont rend compte le rapport 2014 du Groupe des Nations Unies pour le développement et a approuvé les rapports du Groupe sur les travaux de ses réunions du 26 juin et du 26 octobre 2015.

C. Comité de haut niveau sur les programmes

30. Le Président du Comité de haut niveau sur les programmes a présenté le rapport sur les travaux de sa trentième session, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, les 12 et 13 octobre 2015.

31. Le Président a informé le Conseil que, dans le cadre de ses fonctions de groupe de réflexion du système des Nations Unies, le Comité s'est attaché à préparer les organismes des Nations Unies à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Comité avait déjà joué un rôle de premier plan dans ce domaine en aidant le Conseil à définir les cinq éléments essentiels de transformation qui devaient guider l'action menée par les Nations Unies après 2015, à savoir : l'universalité, l'intégration, les droits de l'homme, la lutte contre les inégalités et les données.

32. Fort de ce travail, le Comité avait axé ses activités récentes sur la mise en pratique de ces principes directeurs en élaborant de nouvelles méthodes dont l'une consistait dans des partenariats thématiques entre parties prenantes multiples que le Comité allait expérimenter en les appliquant à des thèmes concrets de dimension mondiale comme l'emploi des jeunes et l'urbanisation viable.

33. La stratégie relative à l'initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes, mise au point par le Comité dans le cadre de ces travaux, sous la direction de l'Organisation internationale du Travail, était soumise à l'approbation du Conseil à la session en cours. L'initiative mondiale, qui reposait sur une alliance stratégique à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies, avait pour objectif de transposer à une plus grande échelle l'action régionale et nationale, par la mise en commun des connaissances et en tirant parti des capacités et ressources nouvelles. Le Président a indiqué que le Comité était convaincu que cette initiative mondiale pouvait servir de modèle pour un nouveau mode de fonctionnement du système des Nations Unies afin qu'il soit un appui efficace à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

34. À cet égard, le Président a souligné que cette initiative avait pour principale caractéristique d'établir un lien entre les activités normatives et les activités

opérationnelles. Il a noté que l'Organisation internationale du Travail serait le fer de lance de sa mise en œuvre opérationnelle, par l'intermédiaire des mécanismes concernés du Groupe. Si le Comité mettait l'accent sur la cohérence des politiques, l'initiative était pour lui une première occasion de lier concrètement activités normatives et activités opérationnelles. Pour que l'initiative réussisse, il fallait que l'ensemble des organismes des Nations Unies y adhèrent et la soutiennent et il a noté avec satisfaction que l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) s'étaient engagés à y consacrer des ressources.

35. Le Président a présenté les activités menées par le Comité afin de décrire les notions, les interconnexions et les implications des éléments de transformation du Programme 2030 et de les mettre en œuvre dans la pratique; ce travail illustrait également la contribution unique qu'apportait le Comité à la préparation du système des Nations Unies : l'avenir. Une autre initiative de même ordre consistait dans la mise au point d'une nouvelle façon de prendre en compte les droits de l'homme, en examinant en profondeur la notion d'inégalité et ses implications sur les activités menées par les organismes des Nations Unies pour lutter contre les inégalités. Dans un exposé des principes sur le thème de l'égalité et la non-discrimination au cœur du développement durable et sur l'établissement d'une politique à l'échelle du système des Nations Unies et d'un plan d'action commun de lutte contre les inégalités et de promotion des droits de l'homme pour la mise en œuvre du développement durable établi sous la direction du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et présenté par le Comité à sa trentième session, il était proposé que le Conseil fasse une déclaration de principe sur la question. La proposition avait été soumise à l'approbation du Conseil qui l'étudiait actuellement.

36. Dans l'exposé des principes, le Comité avait présenté une nouvelle conception concrète de la lutte contre les inégalités et la discrimination qui faisait partie intégrante de l'approche fondée sur les droits de l'homme qui est au cœur des activités des Nations Unies. Le Président a estimé que cette nouvelle conception présentait à plusieurs égards des possibilités de modifier de manière appréciable la façon dont les organismes des Nations Unies planifiaient, programmaient et assuraient le suivi de leurs activités de développement, en tenant compte des impératifs du Programme 2030 de n'exclure personne et d'aider en premier les plus défavorisés. De plus, comme la question des inégalités était un sujet grave qui affectait tous les pays quel que soit leur niveau de développement, l'initiative pouvait également servir de point de départ pour aborder de façon concrète un autre élément de transformation, à savoir l'universalité.

37. En ce qui concerne la notion d'intégration, le Président a souligné que le Programme 2030 supposait une démarche plus cohérente à l'échelle du système qui associerait et intégrerait des activités tenant compte des différents piliers de la Charte des Nations Unies et noté que le Comité, dont le mandat étendu englobe tous les domaines couverts par l'Organisation, était idéalement placé pour défendre de nouvelles façons de promouvoir l'intégration des politiques et une démarche mobilisant l'ensemble du système des Nations Unies. Conscient de ce fait et ayant pris connaissance d'examen importants récents qui avaient montré la nécessité d'une action plus cohérente, le Comité avait pris l'initiative d'aborder la question du lien entre le développement durable et le maintien de la paix dans le contexte du Programme 2030, notamment de son objectif de favoriser l'avènement de sociétés

pacifiques, justes et inclusives et, plus largement, de prévenir les conflits. Le Président a indiqué que le Comité était enthousiaste à l'idée de se rapprocher pour la toute première fois des organismes des Nations Unies chargés des activités ayant trait à la paix et la sécurité et d'entamer le dialogue avec eux.

38. Le document d'analyse sur la promotion de sociétés pacifiques, justes et inclusives et la prévention des conflits, établi par le Département des affaires politiques pour la trentième session du Comité, a été présenté au Conseil afin qu'il soit examiné plus en détail lors du séminaire prévu le jour suivant. Le Président a informé le Conseil qu'un ferme consensus s'était dégagé parmi les chefs de secrétariat sur le fait que les objectifs de développement durable étaient indissociables des objectifs que sont le maintien de la paix et la prévention des conflits et qu'il incombait à l'ensemble du système des Nations Unies de les réaliser. Le Comité a souligné qu'il fallait transcender les principes de la Charte, abattre les cloisonnements existants et travailler en collaboration à l'échelle de l'ensemble des mandats de l'Organisation des Nations Unies, unis autour de priorités et d'orientations communes.

39. Le Président a indiqué que le Comité pensait que le Conseil et ses organes subsidiaires avaient un rôle important à jouer en permettant une coordination et intégration meilleures au sein du système des Nations Unies. Le Comité était, pour sa part, prêt à fournir de nouvelles analyses du point de vue de la cohérence des politiques, dans le but de mettre au point un cadre conceptuel plus clair des liens entre les piliers dans le contexte du Programme 2030. Il était également disposé à appuyer la définition d'un cadre politique cohérent sur la gestion du risque et le renforcement de la résilience, un problème complexe que le Comité, lors de ses délibérations sur divers sujets, mettait invariablement en avant comme étant un besoin commun.

40. Le Président a informé le Conseil qu'il fallait également améliorer l'intégration et la cohérence à l'échelle du système en ce qui concerne deux autres problèmes de portée mondiale, à savoir la réduction des risques de catastrophe et les changements climatiques, qui faisaient également partie du programme du Comité et que les propositions de nouveaux cadres pour améliorer la coordination à l'échelle du système dans ce domaine seraient présentées au Conseil à sa prochaine session.

41. Finalement, le Président a fait observer que, malgré les diverses initiatives et opérations menées actuellement, notamment par le Comité, en rapport avec différents aspects de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, le Comité constatait avec préoccupation qu'il n'existait pas vraiment de mécanisme central permettant d'intégrer l'ensemble des actions menées, d'en faire la synthèse et d'en superviser la mise en œuvre. Le Comité redoutait que sans un tel dispositif, les activités menées dans le cadre des divers mécanismes n'aient pas de liens les uns avec les autres, voire qu'ils soient contradictoires, ce qui ne ferait qu'accroître et aggraver le morcellement. Conscient que la question ne relevait pas de la compétence des comités de haut niveau, le Président a souligné que le système des Nations Unies attendait du Conseil qu'il lui fournisse des orientations et des conseils sur la façon dont différentes parties de ses activités pouvaient être réunies en un seul programme unifié d'appui à la mise en œuvre du Programme 2030.

42. À la suite du rapport du Président sur les travaux du Comité, deux autres intervenants ont pris la parole afin d'étoffer les deux principales recommandations faites au Conseil afin qu'il les approuve.

43. Déplorant le fossé grandissant entre les nantis et les démunis, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme voyait le Programme 2030 comme une occasion de remédier au creusement et à l'élargissement des inégalités et à la discrimination. Il a recommandé au Conseil l'exposé de principes du Comité portant sur un cadre commun à l'ensemble du système des Nations Unies pour remédier aux inégalités et à la discrimination dans le cadre du Programme 2030, notamment le plan qui y figure.

44. Dans cet exposé de principes, le Comité a montré comment les inégalités, les disparités et la discrimination persistantes pouvaient freiner le développement et entraîner une instabilité, des tensions et parfois des conflits violents sur les plans social, politique et économique. Il avait décrit les impératifs, du point de vue normatif et opérationnel, qui découlaient du Programme 2030 et d'autres instruments essentiels des Nations Unies. Le Haut-Commissaire a insisté sur les recommandations tendant à ce que le CCS fasse une brève déclaration de principe plaçant l'impératif de la lutte contre la discrimination et les inégalités au centre des activités du système des Nations Unies visant à mettre en œuvre le Programme 2030 et que les organismes des Nations Unies travaillent en collaboration pour définir un cadre d'action commun, par l'intermédiaire d'un groupe de travail limité dans le temps et relevant du Comité. Affirmant qu'il fallait commencer le travail sans tarder, il a souligné qu'il était important que la direction des activités soit collective et a engagé le Conseil à approuver l'exposé de principes.

45. Le Directeur général du Bureau international du Travail a salué les 19 entités des Nations Unies qui avaient composé l'équipe de préparation du Comité pour avoir élaboré la stratégie relative à l'initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes et y avoir apporté tout leur poids institutionnel. Ce travail s'est déroulé de manière harmonieuse et constructive et a permis un résultat d'une grande qualité technique. Il a encouragé les organismes des Nations Unies à poursuivre dans le même esprit le lancement et la mise en œuvre de la stratégie.

46. Insistant sur le fait que le chômage des jeunes représente un problème de taille, il a souligné que la stratégie ne devait pas être une déclaration d'intention mais plutôt un programme d'activités concrètes. L'initiative, qui doit être souple et inclusive, a été conçue de manière à produire des résultats tangibles et à démontrer toute la force d'une action menée par l'ensemble du système qui va au-delà de la seule coordination entre organismes. Elle appuierait la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable, notamment l'objectif 8 sur le travail décent et la croissance économique.

47. Le Directeur général a brièvement fait le point des quatre éléments de la stratégie et noté que le groupe de travail sur le développement durable du Groupe des Nations Unies pour le développement devait fournir aux équipes de pays des Nations Unies des orientations sur son application. Pour que la mise en œuvre de cette initiative ambitieuse mais réalisable soit une réussite, deux conditions doivent être remplies : la mise en place d'un mécanisme de financement global transparent en ce qui concerne les jeunes et la création d'un secrétariat spécial qui lancerait l'initiative et l'appuierait tout au long de la phase de démarrage. Le BIT, la FAO, le

FNUAP et le PNUE avaient jusqu'à présent proposé d'affecter plusieurs de leurs fonctionnaires à temps plein à ce nouveau secrétariat et il espérait que d'autres organismes allaient également apporter leur soutien.

48. Le CCS a remercié le Président de son exposé et approuvé le rapport du Comité sur les travaux de sa trentième session, notamment la stratégie relative à l'initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes et l'exposé des principes sur l'égalité et la non-discrimination au cœur du Programme 2030.

D. Exposés et mises à jour sur d'autres questions

1. ONU-Eau

49. En sa qualité de Président d'ONU-Eau, le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale a présenté au Conseil les récentes activités de son agence. Notant l'intérêt constant que portent les États Membres aux questions de l'eau et de l'assainissement, comme en témoigne l'adoption de l'objectif de développement durable 6, il a mentionné plusieurs réunions de haut niveau tenues récemment, au cours desquelles la nécessité d'une action coordonnée sur ces questions avait été soulignée, notamment l'organisation des Journées de haut niveau sur l'eau et l'assainissement, la célébration de la Journée mondiale des toilettes et le lancement de la note d'information d'ONU-Eau sur l'élimination de la discrimination dans l'accès à l'eau et à l'assainissement, établie sous la direction du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

50. Abordant le travail d'ONU-Eau en particulier, il a rendu compte des résultats de la toute dernière réunion de l'Organisation tenue à Stockholm en août 2015, à l'occasion de laquelle ses membres se sont attachés à définir des moyens d'aider les États Membres à assurer le suivi de l'adoption du Programme 2030, notamment de l'objectif 6. À l'issue de cette réunion, les membres s'étaient engagés à apporter une contribution technique commune au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable; à soutenir les activités communes de suivi et de communication de l'information en ce qui concerne toutes les cibles des objectifs de développement durable en rapport avec les questions de l'eau et de l'assainissement; et à continuer de mener des activités de sensibilisation et d'encourager l'action autour de ces questions, notamment par des campagnes annuelles visant à soutenir la Journée mondiale de l'eau et la Journée mondiale des toilettes. En 2016, la Journée mondiale de l'eau mettrait l'accent sur la problématique de l'eau et de l'emploi et la Journée mondiale des toilettes serait consacrée à la question de l'assainissement et de l'emploi. Ces deux campagnes seraient coordonnées par le BIT dont le Directeur général assurerait la présidence d'ONU-Eau en 2016. *Le Rapport mondial 2016 sur la mise en valeur des ressources en eau*, qui serait publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture au nom d'ONU-Eau, mettrait certainement l'accent sur la problématique de l'eau et de l'emploi. En conclusion, le Secrétaire général a remercié le Département des affaires économiques et sociales de l'aide qu'il avait apportée à ONU-Eau à New York ainsi que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets de l'efficacité des dispositions administratives qui ont facilité le travail du mécanisme de coordination.

51. Le CCS a remercié le Président d'ONU-Eau pour ces informations.

2. Consultation ouverte sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI+10)

52. Le Secrétaire général de la CNUCED, intervenant en sa qualité de Président du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, a rappelé que la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information, qui s'était tenue à Tunis en 2005, avait mis l'accent sur l'importance des technologies de l'information et des communications pour la réalisation des objectifs de développement. Au cours des 10 années qui ont suivi, ces technologies ont joué un rôle considérable en tant que facteurs de développement et l'Assemblée générale allait examiner la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial à l'occasion d'une réunion de haut niveau qui se tiendrait en décembre 2015 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il a noté que malgré des améliorations remarquables dans l'utilisation des technologies de l'information et des communications, le programme de développement de ces technologies était loin d'être achevé et que vu qu'elles étaient de plus en plus utilisées à l'échelle nationale et internationale, de nouveaux problèmes étaient apparus, principalement la cybersécurité et la confidentialité de l'information, qui appelaient des mesures adaptées ainsi que la coopération de toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les universitaires. Notant que le système des Nations Unies devait jouer un rôle de premier plan en étudiant les options utiles et en servant de lien entre les acteurs concernés, il a constaté que le Groupe était le principal mécanisme interinstitutions de coordination des activités de fond liées aux mesures d'application des conclusions du Sommet mondial. Fort des 30 organismes qui le composent et qui couvrent le programme de développement du système des Nations Unies, le Groupe était bien placé pour s'assurer que le rôle joué par les technologies de l'information et des communications était pris en compte de manière adéquate dans les travaux de l'Organisation sur les objectifs de développement durable. Il a notamment pris note de l'objectif 17, renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser, qui recommandait une utilisation accrue des technologies porteuses, en particulier les technologies de l'information et des communications.

53. Considérant les préparatifs de l'examen de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial après 10 ans, il a rappelé que le Groupe avait organisé plusieurs manifestations au cours des deux années écoulées dont un premier colloque en 2013, accueilli par l'UNESCO, et un second de haut niveau en 2014, accueilli par l'Union internationale des télécommunications. Il a également fait référence à l'examen de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial après 10 ans qui avait été réalisé en 2015 par la Commission de la science et de la technique au service du développement. Il a noté par ailleurs que la nomination, par le Président de l'Assemblée générale de deux facilitateurs de l'examen, les Représentants permanents de la Lettonie et des Émirats arabes unis auprès de l'ONU, avait lancé le processus d'examen et que deux séries de réunions informelles, tenues dans le cadre de la session plénière de l'Assemblée générale, et deux séries de consultations tenues avec les organisations non gouvernementales parties prenantes avaient permis d'élaborer un projet de document final dont l'examen final était prévu pour la fin du mois de novembre.

54. Soulignant qu'il était important que le système des Nations Unies s'assure que les travaux ayant un lien avec la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial soient totalement en accord avec les aspects fondamentaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il a engagé le Conseil à prendre note des conséquences possibles du développement des technologies de l'information et des communications et noté que les débats entre les États Membres pendant l'examen bénéficieraient d'une coordination à l'échelle du système des Nations Unies, notamment de la mise en commun des informations sur les activités de l'Organisation en rapport avec le Sommet mondial, y compris les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, ainsi que des mécanismes qui permettraient de mettre en œuvre concrètement les corrélations entre les conclusions du Sommet mondial et les objectifs de développement durable. Pour finir, il a pris note de l'excellente coopération entre le Groupe et le Bureau du Président de l'Assemblée générale ainsi qu'avec les autres organismes des Nations Unies, notamment le Département des affaires économiques et sociales, l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et s'est dit prêt à continuer d'améliorer la participation des organismes des Nations Unies à cet examen.

55. Dans ses observations, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a remercié le Secrétaire général de la CNUCED pour son résumé détaillé des mesures prises en vue de l'examen et s'est félicité du large soutien apporté par les organisations dans l'ensemble du système des Nations Unies. L'avenir du Forum sur la gouvernance d'Internet, une entité multipartite née dans le cadre du Sommet mondial et qui avait accueilli avec succès des débats portant sur des thèmes en rapport avec Internet, est une autre question connexe. Il a noté que les États Membres prolongeraient certainement le mandat du Forum et chercheraient probablement à obtenir le soutien des organismes des Nations Unies afin d'améliorer ses fonctions.

56. Le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications a exprimé sa gratitude pour le large soutien fourni par les organismes des Nations Unies aux activités de suivi des conclusions du Sommet mondial au cours des 10 années qui ont précédé l'examen, notant que ces organismes témoignaient ainsi de l'importance qu'ils attachaient à la mise en œuvre de ces conclusions. Il a indiqué que l'UIT appuyait l'élaboration d'une déclaration commune du CCS qui transmettrait un message positif selon lequel les organismes des Nations Unies étaient unis dans l'action, cohérents dans leurs politiques et leurs mesures dans la société de l'information et de la connaissance et qui réaffirmerait l'importance du rôle joué par l'UIT pour permettre la réalisation des objectifs de développement durable convenus.

57. Le Conseil a remercié le Secrétaire général de la CNUCED, en sa qualité de Président du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et le Secrétaire général de l'UIT pour leurs informations sur la consultation ouverte sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information.

3. Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies visant à garantir l'unité de l'action menée pour réaliser les objectifs définis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

58. Au nom du Secrétaire général, le Directeur général du BIT a animé le débat sur la question et rappelé l'adoption, en 2008, de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui avait établi une norme importante et servi d'instrument suprême pour la défense des droits des peuples autochtones et l'amélioration de leur sort et leurs moyens de subsistance. En 2014, l'Assemblée générale avait demandé aux organismes des Nations Unies de concevoir un plan d'action à l'échelle du système en vue de garantir la cohérence de l'action menée pour réaliser les objectifs définis dans la Déclaration. Un plan d'action à l'échelle du système sur les populations autochtones avait été élaboré et approuvé par le Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones sous la direction du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales à l'issue de consultations avec les États Membres et les peuples autochtones. Le plan d'action visait à promouvoir la cohérence à l'échelle du système dans les activités que mène l'Organisation pour défendre les droits et le bien-être de ces peuples et soutenir l'application de la Déclaration. Il a encouragé les membres du Conseil à soutenir l'application d'un plan d'action à l'échelle du système dans leurs organisations respectives et à déployer des efforts concertés pour mener des activités de sensibilisation sur les questions autochtones.

III. Questions intéressant l'ensemble du système : les changements climatiques

59. Pour ouvrir le débat sur les changements climatiques, le Secrétaire général a souligné que la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques constituerait un tournant décisif, et non une ligne d'arrivée, sur la voie vers un avenir plus durable pour toute l'humanité. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 servait de cadre d'ensemble pour la transition vers un modèle de développement à faible émission de carbone. Une action durable sur les changements climatiques serait indispensable pour réaliser la majorité des objectifs de développement durable. Le Programme 2030 exigeait que le système des Nations Unies modifie sensiblement la façon dont les organisations qui le constituent collaborent : le système devait s'exprimer et agir uniformément sur les changements climatiques. Il serait nécessaire de surmonter les cloisonnements institutionnels, de bâtir des passerelles entre les secteurs et les départements, et de renforcer la cohérence et la coordination pour faire en sorte que le système des Nations Unies apporte aux États Membres un soutien plus solide que ne l'aurait fait chaque organisme individuellement.

60. Le Directeur exécutif du PNUE a fait office de modérateur du débat sur les changements climatiques. Avant de donner la parole à ceux qui souhaitent s'exprimer, il a invité la Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Sous-Secrétaire général aux changements climatiques, l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et

sociales, le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, la Directrice générale de l'UNESCO, la Vice-Présidente et Envoyée spéciale du Groupe de la Banque mondiale pour le changement climatique, et le Représentant spécial du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe à faire part de leurs vues sur le sujet.

61. La Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a rendu compte au Conseil des progrès réalisés dans la préparation de la Conférence des Parties. Le résultat de la Conférence, qui porterait le nom d'Accord de Paris, devrait être une charnière vers une nouvelle forme de coopération internationale visant à transformer l'économie mondiale de façon à limiter l'augmentation de la température à 2° C maximum. Les négociations de l'Accord de Paris s'organisaient autour de quatre axes : les contributions prévues déterminées au niveau national, les mesures et les engagements pris par les acteurs non étatiques, le financement de l'action climatique, et les questions liées au texte lui-même pour faire en sorte qu'il produise un accord réellement porteur de changements.

62. Des progrès notables avaient été réalisés dans le domaine des contributions prévues déterminées au niveau national : 168 de ces contributions, couvrant près de 91 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, avaient été soumises. Les acteurs non étatiques avaient aussi accompli des avancées décisives, et plusieurs de leurs actions figureraient dans le Programme d'action Lima-Paris et seraient présentées lors de la Conférence. En ce qui concernait le financement de l'action climatique, des efforts supplémentaires seraient nécessaires pour faire converger les divers flux de financement et garantir une trajectoire politiquement crédible pour mobiliser les 100 milliards de dollars par an nécessaires d'ici à 2020. Enfin, en ce qui concernait l'Accord lui-même, la principale difficulté pour les parties aux négociations consistait à réduire sensiblement la longueur du texte tout en produisant un accord ambitieux et solide. La Secrétaire exécutive, soulignant la nécessité urgente d'agir, a enjoint les organismes des Nations Unies de n'épargner aucun effort pour aider les États Membres à parvenir à un tel accord. Le système devait se déclarer ouvertement et d'une seule voix en faveur d'une issue qui ouvrirait la voie aux transformations nécessaires au cours des cinq à dix prochaines années.

63. Dans sa déclaration, le Sous-Secrétaire général aux changements climatiques a mis l'accent sur la nécessité de montrer aux États Membres que le système des Nations Unies pouvait être un partenaire privilégié pour la suite donnée à l'Accord de Paris, dans le cadre de l'application générale du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À l'heure actuelle, l'Accord de Paris n'incluait pas de texte appelant le système à appuyer la mise en œuvre des contributions prévues déterminées au niveau national; toutefois, celui-ci disposait de plusieurs options pour renforcer sa capacité à offrir un tel appui. Dans l'ensemble, il devait traiter la question des changements climatiques de manière plus vigoureuse et souple. Une des possibilités consistait à créer une entité spécialisée qui veillerait à ce que l'action contre les changements climatiques soit dûment intégrée à la suite donnée au Programme 2030, en évitant ainsi la création de programmes isolés et parallèles. Une autre solution consisterait à mettre au point des initiatives multipartites spécifiques, axées sur les résultats et limitées dans le temps, grâce auxquelles les entités des Nations Unies pourraient partager leurs connaissances spécialisées en faveur d'un ensemble d'objectifs et de produits à livrer communs. Les travaux

entrepris dans le cadre du Programme d'action Lima-Paris, en particulier ceux portant sur la résilience et les villes, ainsi que dans le cadre de la coopération Sud-Sud, étaient des exemples de ces initiatives. L'adoption par le Conseil d'une déclaration de principes sur les changements climatiques, devant être publiée pour la Conférence, constituerait une preuve importante et opportune de la disposition du système à soutenir la lutte contre les changements climatiques. Dans cette déclaration, le Conseil pourrait souhaiter que la Conférence produise un résultat ambitieux et concret, et promettre que le système s'engagerait à proposer un appui cohérent à sa mise en place. Il pourrait en outre reconnaître la nécessité de mieux intégrer les mesures humanitaires et les initiatives de développement durable, et de fournir un financement adéquat à l'application de l'Accord de Paris et du Programme 2030 en général.

64. L'Administratrice du PNUD, insistant sur le rôle que joue ce Programme en aidant les États Membres à développer leurs contributions prévues déterminées au niveau national, a noté que son organisation avait fourni un soutien financier et technique à plus de 40 pays, dont 70 % avaient communiqué leurs contributions avant la date limite du 1^{er} octobre 2015. De plus, le PNUD, en partenariat avec le Secrétariat de la Convention-cadre et d'autres entités, avait organisé 12 dialogues techniques mondiaux et régionaux sur le développement des contributions prévues déterminées au niveau national, auxquels avaient assisté plus de 1 000 participants venus de plus de 130 pays. En outre, un guide novateur sur la conception et la préparation des contributions avait été élaboré en collaboration avec le World Resources Institute et distribué dans plus de 110 pays. L'Administratrice a fait remarquer qu'à l'avenir, les pays devraient se tourner vers le système des Nations Unies pour qu'il les aide à traduire en action leurs contributions prévues. L'Accord de Paris devrait fournir les ressources financières et techniques ainsi que le renforcement des capacités nécessaires pour permettre la concrétisation de ces contributions. L'aide fournie à cet égard serait aussi essentielle pour nourrir des engagements plus ambitieux à l'avenir, à mesure que les gouvernements réviseraient et actualiseraient leurs contributions. Après la Conférence, le PNUD se tiendrait prêt à appuyer les mesures prises par les pays pour concrétiser leurs contributions prévues, y compris en concevant des plans de mise en œuvre, en renforçant les structures institutionnelles, et en établissant des systèmes de suivi des progrès vers les objectifs définis dans les contributions des pays.

65. À propos des liens entre les changements climatiques et un programme plus large de développement durable, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a rappelé que l'objectif de développement durable 13 encourageait toutes les parties concernées à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, ce qui indiquait clairement que la lutte contre les changements climatiques faisait partie intégrante du Programme 2030. Il a par ailleurs observé que la question des changements climatiques était une question transversale : plusieurs des objectifs et cibles de développement ne sauraient être atteints sans que ce sujet soit traité. Par conséquent, le système des Nations Unies devait redoubler d'efforts pour accentuer les liens entre les changements climatiques et le développement durable. Le Secrétaire général adjoint a aussi souligné les difficultés complexes liées au financement de l'action climatique. À cette date, l'objectif de présenter une trajectoire crédible pour mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 n'avait pas été atteint. Des ressources financières supplémentaires considérables

étaient nécessaires pour mettre en œuvre le Programme 2030, lutter contre les changements climatiques et gérer la crise des réfugiés. Il était indispensable que le système définisse clairement un moyen de prendre en compte tous ces différents éléments à la fois. Sans appui financier approprié, bon nombre de contributions prévues resteraient lettre morte.

66. Le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale a fait savoir au Conseil que la situation climatique actuelle était désastreuse. La concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère avait de nouveau battu des records historiques, et il fallait intervenir d'urgence. L'année 2014 avait été la plus chaude jamais enregistrée, et 2015 promettait d'être encore plus chaude, conformément à la tendance des 50 dernières années, au cours desquelles chaque décennie a été plus chaude que la précédente. De plus, le phénomène El Niño de l'année en cours était l'un des plus sévères des 150 dernières années, et contribuerait probablement à réchauffer davantage l'atmosphère. Si la tendance au réchauffement ne faisait plus aucun doute, il était nécessaire de redoubler d'efforts pour établir une corrélation entre certains phénomènes climatiques extrêmes et l'évolution du climat, en particulier au vu des pertes et dégâts causés par les changements climatiques. Il fallait recueillir davantage de données au moyen d'actions concertées au sein du système des Nations Unies, telles que le Cadre mondial pour les services climatologiques. Le Secrétaire général a souligné qu'un cycle quinquennal serait approprié pour examiner les contributions prévues déterminées au niveau national, car il permettrait d'ajuster les contributions à la lumière des nouvelles données et preuves scientifiques.

67. À propos du rôle essentiel que jouait l'éducation pour faire évoluer les comportements et modérer des valeurs nouvelles et des modes de vie durables, la Directrice générale de l'UNESCO a souligné l'importance de l'éducation au développement durable, un élément clef du Cadre d'action Éducation 2030 adopté récemment. Elle a aussi insisté sur l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation pour permettre aux sociétés de créer des connaissances et concevoir des solutions porteuses de changement. Elle a rappelé les travaux de son organisation à l'appui du développement de cadres et de stratégies nationales pour la science, la technologie et l'innovation, notamment en Afrique. Citant l'exemple de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, qui encourageait la coopération internationale dans le domaine des sciences de la mer, des services océaniques et des activités connexes, elle a souligné la nécessité, pour les sphères scientifiques et diplomatiques, de coopérer afin de partager leurs connaissances et de prendre des décisions éclairées, ainsi que le besoin de sciences transdisciplinaires qui créent les synergies nécessaires entre toutes les parties prenantes.

68. La déclaration de la Vice-Présidente et Envoyée spéciale du Groupe de la Banque mondiale pour le changement climatique portait sur la question du financement de l'action climatique. Citant un rapport récent de l'Organisation de coopération et de développement économiques, selon lequel le flux de financement des pays développés vers les pays en développement s'élevait à 62 milliards de dollars, elle a noté que des progrès considérables avaient été accomplis pour respecter les engagements mondiaux et financer la lutte contre les changements climatiques. Toutefois, il convenait de tenir compte de la pression extraordinaire infligée aux ressources publiques de plusieurs pays européens par la crise des réfugiés. La Conférence des Parties représentait un moyen politiquement crédible de

mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020. Le principal défi à relever pour le système des Nations Unies et les banques multilatérales de développement était de financer la mise en œuvre des contributions prévues déterminées au niveau national. Dans ce contexte, il était nécessaire de renforcer sensiblement les efforts visant à utiliser les fonds publics pour inciter le secteur privé à participer au financement. De plus, une large majorité du financement de la lutte contre les changements climatiques étant actuellement consacrée à l'atténuation des effets de ce phénomène, il fallait utiliser davantage de ressources publiques pour aider les pays à s'y adapter et à améliorer la résilience, en particulier dans les pays les plus vulnérables.

69. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe s'est exprimé sur l'importance de l'évaluation et de la gestion des risques liés au climat. L'adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) a marqué un tournant important de la gestion des catastrophes à la gestion des risques. En effet, la lutte contre les changements climatiques et la gestion de ce phénomène est un volet essentiel de la gestion des risques de catastrophe. Un autre résultat important de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe était l'importance capitale accordée à la gestion intégrée des risques dans les différents secteurs, avec la participation d'un ensemble varié de parties prenantes. Le Cadre de Sendai était donc un outil pratique pour surmonter le cloisonnement institutionnel, faire participer le secteur privé et susciter des investissements par le financement public. Il rassemblait en un programme unique la réduction des risques de catastrophe, le développement durable et la lutte contre les changements climatiques, dans une démarche intégrée qui était essentielle au développement durable, résilient et ne contribuant pas aux changements climatiques.

70. Avant de donner la parole à ceux qui souhaitaient s'exprimer, le Directeur exécutif du PNUE a observé que le système des Nations Unies devait prêter une attention accrue à l'action sur le terrain pour avoir des effets et donner des résultats dans les pays affectés par les changements climatiques. Une multitude d'initiatives étaient déjà en cours. La difficulté consistait à créer des synergies pour optimiser les retombées à l'échelle des pays. Le système devait traduire ses promesses en actions pour que les pays continuent de lui accorder leur confiance. Se référant à une note technique sur l'état de l'application de la stratégie de neutralité climatique des Nations Unies élaborée par le Groupe de la gestion de l'environnement, dont il était le Président, le Directeur exécutif a annoncé que 21 entités des Nations Unies avaient indiqué être parvenues à la neutralité climatique de leurs installations et leurs activités en novembre 2015, avec cinq ans d'avance sur la date limite fixée dans le plan de route à l'échelle du système visant à rendre les Nations Unies climatiquement neutres d'ici à 2020, que le Conseil avait adopté à sa vingt-neuvième session. Les progrès accomplis à cette date témoignaient de la capacité du système à faire de la vision du Secrétaire général une réalité. Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le PNUE étaient prêts à maintenir leur appui à cet égard.

71. Au cours du débat qui a suivi, les membres du Conseil ont appelé à une action mondiale à la mesure de l'urgence et de l'ampleur que revêtent les difficultés liées aux changements climatiques. Le système des Nations Unies devait intensifier ses efforts collectifs pour rompre le cloisonnement et abattre les barrières existantes de façon à parvenir à une démarche intégrée et globale de lutte contre les changements

climatique. Les membres partageaient dans une large mesure l'opinion que la voie à suivre pour lutter contre les changements climatiques passait par la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. D'autre part, il ne serait possible de parvenir au développement durable qu'en s'attaquant aux causes et aux effets des changements climatiques. Une collaboration plus étroite, davantage de programmes communs et l'intégration d'initiatives relatives aux changements climatiques, au développement durable et à la réduction des risques de catastrophe étaient considérés comme des mesures indispensables pour rendre l'approche suivie par l'ensemble du système plus rigoureuse et plus efficace pour améliorer les vies et les moyens de subsistance des générations actuelles et futures. Un membre a suggéré qu'un plan d'action à l'échelle du système pourrait être utile à cet effet. Il a été noté que, les femmes et les filles étant affectées différemment par les changements climatiques, il conviendrait d'inclure systématiquement la problématique hommes-femmes à tous les niveaux de la lutte contre ce phénomène. Les membres ont aussi partagé les expériences de leurs organisations respectives en matière de lutte contre les changements climatiques, y compris dans les domaines de l'énergie et de la technologie nucléaires ainsi que de l'aviation civile.

72. Le Conseil a unanimement souscrit à la proposition d'émettre une déclaration sur les changements climatiques en amont de la Conférence des Parties, et a noté qu'il convenait que le système des Nations Unies accroisse ses efforts collectifs en faveur de la lutte contre ces changements et préconise une issue ambitieuse et utile à la Conférence. À la lumière des effets disproportionnés des changements climatiques et des catastrophes liées au climat sur les femmes et les enfants, de leurs incidences sur l'équité au sein des nations et entre elles, et de leur effet aggravant sur les conflits et les déplacements, le Conseil devrait, dans sa déclaration, souhaiter que l'issue de la Conférence tienne compte de la problématique hommes-femmes, soit fondée sur les droits et axée sur la réponse aux besoins des plus vulnérables. En outre, cette déclaration devrait souligner la nécessité urgente d'adopter des démarches globales qui créent des passerelles entre l'action humanitaire, l'action de développement et l'action climatique. Dans ce contexte, des membres ont mentionné les conférences des Nations Unies devant avoir lieu en 2016, dont le Sommet mondial sur l'action humanitaire et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui pourraient servir de forums pour examiner plus avant les liens entre les changements climatiques et le développement durable.

73. En conclusion, le Secrétaire général a remercié les membres du Conseil pour leurs contributions au débat et leur volonté d'aider les États Membres à appliquer l'Accord de Paris dans le cadre du Programme 2030. Il a souligné que les activités de sensibilisation étaient une contribution essentielle de la part du système des Nations Unies aux négociations de Paris, en faveur d'une issue ambitieuse. Le système devait mener par l'exemple. Félicitant les 21 entités des Nations Unies qui étaient déjà climatiquement neutres, il espérait que l'ensemble du système atteindrait bientôt cet objectif.

74. Le Conseil a approuvé la proposition d'émettre une déclaration sur les changements climatiques en amont de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Sous-Secrétaire général aux changements climatiques a été prié de rédiger le projet initial. La déclaration (annexe II) a ensuite été examinée par le Comité

de haut niveau sur les programmes, approuvée par voie électronique par les membres du Conseil et soumise à la Conférence.

IV. Questions diverses

A. Date et lieu des prochaines sessions

75. **Le Conseil des chefs de secrétariat a officiellement approuvé les dates de sa première session ordinaire de 2016, qui se tiendra les 27 et 28 avril 2016 à Vienne, au siège de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.**

76. Les dates de la deuxième session ordinaire de 2016, qui se tiendra vers la fin de novembre 2016 au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, seront fixées après consultation des membres du Conseil.

77. **Enfin, le Conseil des chefs de secrétariat a accepté en principe l'invitation de l'Organisation internationale du Travail à tenir en 2019 à Genève sa première session ordinaire à l'occasion du centième anniversaire de cette organisation.**

B. Hommage rendu aux membres sortants

78. Au nom du Conseil des chefs de secrétariat, le Secrétaire général a rendu hommage à Michel Jarraud, Secrétaire général de l'OMM, et à Antonio Guterres, Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés qui quitteront le Conseil en fin d'année.

V. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030

79. Ouvrant la séance supplémentaire consacrée au Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Secrétaire général a souligné qu'il importait beaucoup que le système des Nations Unies soit pleinement préparé, d'emblée, à soutenir l'application du Programme. Il a encouragé les entités du système à renoncer au cloisonnement qui trop souvent régit leurs interactions et à s'engager au contraire à travailler comme une équipe unie afin d'aider les États Membres à atteindre les objectifs de développement durable. Le Vice-Secrétaire général, qui présidait la séance, a rappelé l'intérêt d'une approche horizontale afin de mieux valoriser les synergies pouvant exister entre les objectifs et de mieux intégrer les actions dans les domaines du développement, de la paix de la sécurité, de la défense des droits de l'homme et du respect de la légalité, et de l'humanitaire. L'analyse des causes profondes des problèmes, privilégiant la prévention et la résilience, serait fructueuse pour l'ensemble du Programme. Avant d'ouvrir le débat, le Vice-Secrétaire général a fait observer que l'universalité était un aspect nouveau et important du Programme qu'il ne fallait surtout pas oublier.

80. Durant le débat qui a suivi, les membres du Conseil ont été unanimes à dire qu'ils étaient convaincus que le Programme 2030 avait été conçu comme un tout cohérent appelant des solutions intégrées appliquées grâce à une action cohérente.

On a rappelé que si les États Membres étaient bien à l'origine du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et s'emploieraient à le réaliser, ils attendaient beaucoup du système des Nations Unies, qui est leur partenaire dans cette vaste entreprise. On a largement admis qu'il fallait abattre les cloisons thématiques et institutionnelles et qu'il fallait mieux faire converger les fonctions de programme et d'appui dans l'ensemble du système. Il est également impératif de considérer de façon cohérente les différents volets de la Charte des Nations Unies et les différentes activités de développement et humanitaires, en particulier si l'on veut atteindre les populations vulnérables. La nécessité de travailler de façon plus coordonnée aux niveaux mondial, régional et national a été rappelée. Les chefs de secrétariat ont marqué leur soutien à cette coopération et leur volonté de diriger leur organisme de façon à travailler ensemble, unis dans l'action.

81. Les chefs de secrétariat ont décrit le travail considérable déjà accompli dans leur propre organisme, dans les partenariats existants, ou encore au sein des trois comités de haut niveau du CCS afin d'aider les États Membres à réaliser le Programme 2030. De l'avis général il est préférable d'utiliser les mécanismes existants autant que possible; cependant, on a souligné qu'il fallait faire plus pour appliquer cet esprit de coopération indispensable à l'unité d'action. Le système des Nations Unies doit évoluer et s'adapter aux problèmes que cherche à résoudre un programme d'action universel et novateur et à utiliser pleinement ses capacités et ses spécialistes de façon cohérente. Pour traduire cet engagement en résultats on a proposé que l'organigramme et les mécanismes de coopération du système des Nations Unies soient alignés sur les différents thèmes du Programme 2030 et que les différents organismes s'intéressent plus systématiquement les uns aux autres.

82. On a largement admis que la gestion et les activités opérationnelles du système des Nations Unies devaient faire l'objet d'un repositionnement stratégique, de façon à éviter une discordance entre les objectifs et les moyens. Pour réaliser un programme d'action universel, le système des Nations Unies doit pouvoir attirer et conserver les membres d'une fonction publique internationale hautement qualifiée capable de traiter des questions qui de plus en plus revêtent un caractère interdisciplinaire et appelant une démarche multisectorielle. Les Nations Unies ont besoin de dirigeants très attachés à l'unité d'action et capables de travailler avec aisance dans l'ensemble des différentes composantes que sont le développement, l'humanitaire, les droits de l'homme et la paix et la sécurité. Il faut aussi qu'ils aient assez de sensibilité et de courage pour diriger l'initiative « Les droits de l'homme avant tout »; ils doivent avoir les qualifications voulues pour réunir des partenariats multipartites. Des modèles de fonctionnement novateur et durable doivent assurer la bonne affectation des ressources et produire des services opérationnels de qualité, efficaces et d'un coût raisonnable. Des modèles de prestation de services mondiaux communs doivent concourir à la réalisation intégrée des programmes, à la transparence et à l'obligation de rendre compte des résultats obtenus.

83. Au centre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il y a la nécessité de remédier aux inégalités et d'atteindre les populations les plus vulnérables. Face à la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté, il est indispensable de chercher à atteindre les populations les plus difficiles à toucher, et notamment les plus défavorisées, par une démarche participative, si l'on veut s'assurer que personne ne soit laissé en arrière. Le principe de l'universalité fait qu'il est important que les gouvernements, ceux des pays du Nord comme ceux des

pays du Sud, soient tenus comptables de ce qu'ils font pour remédier à la pauvreté et à l'inégalité.

84. Le principe du partenariat est essentiel; les partenariats peuvent réunir des entités des Nations Unies entre elles ou avec d'autres groupes. Les chefs de secrétariat ont souligné qu'il fallait conserver la participation de la société civile, qui pouvait apporter une contribution aux activités nationales de planification, d'application et de suivi. Le secteur privé, de plus, possède des ressources et des spécialistes indispensables pour atteindre les objectifs fixés.

85. Étant donné le grand nombre d'acteurs qui se mobilisent pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et comme les ressources sont limitées, les entités des Nations Unies doivent apporter leur contribution là où elle est la plus précieuse. Le système des Nations Unies a un rôle unique à jouer, celui de promouvoir une « science de l'exécution » des programmes, par une étude de ce qui, historiquement, a le plus contribué au développement, et des possibilités d'augmenter l'échelle des interventions ou de les reproduire dans d'autres circonstances, et, si c'est possible, comment et par qui. Les entités du système des Nations Unies peuvent également avoir un impact par leur action de plaidoyer et de communication en aidant à rallier la volonté politique et l'action collective nécessaires pour accomplir le développement durable.

86. Les données, en particulier les données désagrégées par sexe, âge, appartenance ethnique, invalidité éventuelle, seront d'importance décisive pour l'accomplissement du Programme 2030, notamment pour faciliter la traduction locale et le suivi des objectifs de développement durable. Pour garantir que le système des Nations Unies suive bien une démarche cohérente dans la production de statistiques de qualité, pour l'analyse et la prise de décisions, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a engagé instamment les différents organismes à adhérer aux principes régissant les activités statistiques internationales adoptés en 2005 par les chefs des organismes de statistique nationaux et coordonnateurs principaux des activités statistiques du système des Nations Unies et des autres organisations internationales.

87. Pour la communauté internationale tout entière le financement du Programme 2030 est un problème majeur. On a fait observer que l'aide publique au développement ne représentait qu'une toute petite fraction de l'ensemble des fonds consacrés au développement. D'autres sources de financement, notamment par la mobilisation des ressources intérieures, les investissements privés, la maîtrise des flux financiers illicites, deviendraient de plus en plus indispensables pour réaliser le développement durable. Le système des Nations Unies peut beaucoup aider à repérer et développer de nouvelles modalités de financement, et à accroître le volume total des ressources de développement, tout en recherchant les gains d'efficacité, en évitant les doubles emplois et en établissant un ordre de priorité entre les activités des différents organismes et de l'ensemble du système.

88. Le Secrétaire général a remercié les chefs de secrétariat qui se sont engagés à travailler ensemble dans le cadre d'un système dont le but est la réalisation du Programme 2030. Il a souligné qu'il était urgent de traduire cet accord en actions concrètes, en abattant les cloisons, en assumant en commun la responsabilité de réaliser les objectifs de développement durable, et en organisant des partenariats multipartites pour résoudre les difficultés et concrétiser les avantages d'un programme qui est véritablement novateur. On a observé que le système des Nations

Unies s'inspirait de plus en plus d'une idée maîtresse commune, et on a souligné la nécessité d'un point de référence commun susceptible de guider l'action du système et de lui donner des indications claires quant à la direction à prendre à l'avenir.

89. Constatant la préférence des chefs de secrétariat pour une utilisation des mécanismes déjà existants, **le Secrétaire général a demandé aux comités de haut niveau du Conseil de travailler à l'établissement d'un ensemble de principes couvrants les aspects généraux, opérationnels et administratifs de l'action du système des Nations Unies, pour guider de façon cohérente le soutien du système des Nations Unies à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des 17 objectifs de développement durable.**

Annexe I

Déclaration du Conseil des chefs de secrétariat du système des Nations Unies pour la coopération sur le résultat de l'examen des rémunérations effectué par la Commission de la fonction publique internationale

Les organismes du système des Nations unies veillent à être pleinement à même de seconder les États Membres dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce programme, qui est ambitieux, intègre une conception détaillée, cohérente et universelle de développement durable, et cela a d'importantes conséquences pour la gestion des ressources humaines et des différents organismes.

Les fonctionnaires des Nations Unies représentent le capital le plus précieux du système. Pour concourir à la réalisation des objectifs de développement durable, le système a besoin d'une fonction publique internationale très compétente, agile, souple, pour opérer avec des partenaires très divers dans un cadre interdisciplinaire et plurisectoriel.

Adoptée en 2013, la déclaration du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur l'examen effectué par la Commission de la fonction publique internationale du régime commun de rémunération, rappelle que les chefs de secrétariat avaient bien précisé que par cet examen, les organismes des Nations Unies cherchaient à développer un régime de rémunération compétitif et simplifié qui leur permette d'attirer et de conserver des fonctionnaires de la plus haute qualité possible, dans l'optique d'une planification à long terme des effectifs.

Les chefs de secrétariat ont affirmé que ce régime de rémunération devait s'inspirer des principes suivants : compétitivité, bon rapport coût-efficacité et prévisibilité, équité et transparence, et simplicité et facilité de gestion. Ce régime de rémunération doit permettre d'attirer et de conserver un ensemble diversifié de fonctionnaires et d'agents, d'encourager de hautes performances, la mobilité, et le service dans des lieux d'affectation difficiles ou dangereux.

Les chefs de secrétariat accueillent avec satisfaction les recommandations de la CFPI sur l'ensemble des prestations, car elles contribuent à la rationalisation, la simplification, la transparence et l'efficacité des dépenses. La structure unifiée des rémunérations qui est proposée est plus moderne, plus transparente et plus équitable et reflète mieux le principe de la rémunération pour le travail accompli plutôt que selon le statut des fonctionnaires ayant des charges de famille. La rationalisation de certaines indemnités, leur remplacement par des sommes forfaitaires contribue à la simplicité et aide à réduire et mieux prédire les coûts.

Alors que certains aspects du système proposé sont plus transparents, plus équitables, plus simples et plus faciles à administrer, les chefs de secrétariat souhaitent distinguer trois domaines importants pour eux au sujet desquels l'ensemble des prestations proposées pourrait encore être amélioré. Les chefs de secrétariat souhaitent aussi rappeler que l'Assemblée générale souhaitera peut-être

examiner l'augmentation proposée de la rémunération de base des fonctionnaires occupant les rangs les plus élevés.

Les chefs de secrétariat soulignent qu'il importe d'éviter des répercussions sur la capacité des organisations d'affecter du personnel à des lieux d'affectation classés difficiles, et rappelle que l'octroi de congés de détente est essentiel pour préserver la santé, le bien-être et la productivité des fonctionnaires affectés à des lieux d'affectation difficiles ou dangereux.

Les chefs de secrétariat soulignent aussi qu'il faut que le nouvel ensemble de prestations aille dans le sens de la mobilité géographique et interorganisationnelle, dont les organisations auront de plus en plus besoin pour la réalisation cohérente et multisectorielle du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Tout en étant de façon générale favorables à l'ensemble des prestations sociales proposées dans l'examen de l'ensemble des prestations, les chefs de secrétariat considèrent qu'il faut prévoir des prestations supplémentaires pour les parents uniques afin de faciliter encore le recrutement et la conservation du personnel, en particulier féminin.

Les chefs de secrétariat constatent qu'il faut avoir une vue d'ensemble de la rémunération et ils sont désireux de poursuivre la collaboration en vue du règlement des principales questions qui préoccupent certaines organisations.

Les chefs de secrétariat espèrent que les considérations exposées dans la présente déclaration seront prises en compte par les États Membres à l'occasion de leur examen de la proposition de la CFPI de façon que l'ensemble des prestations offertes soit modernisé, condition indispensable de la capacité du système de réaliser le Programme 2030.

Annexe II

Déclaration du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur les changements climatiques

Le changement climatique est pour l'humanité un problème d'une acuité telle qu'il risque de compromettre le développement pacifique, prospère et durable des sociétés. Chaque année on relève de plus en plus d'indices de ses effets délétères, en particulier sur les moyens d'existence des populations les plus vulnérables et les plus pauvres, et sur les pays pauvres eux-mêmes. Le changement climatique affecte différemment les femmes et les hommes, de sorte que l'action climatique doit être soucieuse d'égalité entre les sexes. Aucun pays n'est à l'abri des effets néfastes d'un changement du climat et aucun pays, à lui seul, ne peut arrêter ce changement. Une coopération mondiale est donc essentielle pour résoudre ce problème et en faire l'occasion d'une croissance à l'épreuve du climat, faiblement émettrice de polluants, et qui profite à tous.

En septembre, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté à l'unanimité le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les 17 objectifs de développement durable, qui sont profondément novateurs. La mise en pratique de ce Programme 2030 offre à l'humanité une occasion exceptionnelle de travailler à un avenir meilleur, qui ne laisse personne en arrière.

La lutte contre le changement climatique est pleinement compatible avec la réalisation des objectifs de développement durable et à cette fin elle est même nécessaire. À son tour, la réalisation accélérée des objectifs de développement durable offrira un moyen essentiel de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre, de renforcer la résilience et de diminuer les effets négatifs du changement climatique.

Constatant la nécessité de mieux intégrer et de mieux coordonner leur action en matière de développement durable, de paix et de sécurité, de défense des droits de l'homme et d'engagement humanitaire pour atteindre ces objectifs, les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies :

a) Engagent instamment les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à adopter à Paris un accord universel, ambitieux, fondé sur les droits et attentif à l'égalité des sexes et les diverses décisions auxiliaires, car cet accord devrait mettre l'humanité sur une trajectoire permettant de limiter rapidement la hausse des températures moyennes mondiales à moins de 2 °C durant le présent siècle;

b) Engagent leurs organismes respectifs à apporter un soutien robuste et cohérent aux États Membres pour les aider à définir et appliquer les contributions prévues déterminées au niveau national dans le contexte des efforts qu'ils font pour réaliser le développement durable;

c) Continuent à accorder une priorité égale aux efforts faits pour améliorer la résilience des populations et des pays, en particulier les plus vulnérables, aux effets négatifs du changement climatique; et

d) Étudieront les moyens de faciliter le financement de ces actions, notamment en mobilisant les capitaux privés à l'aide de crédits publics, de façon durable et moyennant des garanties de protection de l'intérêt général.
